

Québec, le 8 mars 2024

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/23-665**

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir le ou les documents suivants :

- la liste du nombre d'étudiants par programme preuniversitaire et technique (détailler si possible (à savoir nombre d'étudiant dans programme de ressources humaines, profil optimonde, ect.) du Cégep du Vieux Montréal.  
Pour la session hiver 2024

Vous trouverez ci-annexé un document pouvant répondre en partie à votre demande. Il s'agit de la répartition des effectifs étudiants inscrits au Cégep du Vieux Montréal, au trimestre d'automne, pour l'année 2023-2024, dont les données sont provisoires. Les données de la session d'hiver 2024 ne sont pas disponibles, à ce jour.

Si vous souhaitez obtenir des données plus précises concernant l'effectif pour certains profils, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents du Cégep du Vieux Montréal aux coordonnées suivantes :

**CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL**

Gabrielle Gayrard

Coordonnatrice des affaires corporatives et juridiques

255, rue Ontario E. #A5 .79 Montréal (QC) H2Z 1X6

Tél. : 514 982-3437 #8450

[affairescorporatives@cvm.qc.ca](mailto:affairescorporatives@cvm.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt  
IB/MNG/cd

p. j. 2

**Tableau 1. Répartition des effectifs étudiants inscrits au Cégep du Vieux-Montréal, selon le programme collégial, au trimestre d'automne 2023-2024p**

Type de formation	Programme regroupé	2023-2024p
Formation préuniversitaire	Sciences de la nature (200B1)	176
	Sciences humaines (300A1)	990
	Arts visuels (510A0)	349
	Arts, lettres et communication (500A1)	309
	Histoire et civilisation (700B0)	95
	Sciences de la nature et Sciences humaines (20012)	24
	Histoire et civilisation et Arts, lettres et communication (70016)	21
<b>Sous-total: Formation préuniversitaire</b>		<b>1 964</b>
Formation technique	Soins infirmiers (180A0)	408
	Technologie de l'architecture (221A0)	235
	Techniques de génie mécanique (241A0)	223
	Technologie de maintenance industrielle (241D0)	27
	Technologie de l'électronique (243B0)	87
	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (243D0)	40
	Techniques d'éducation à l'enfance (322A1)	104
	Techniques d'éducation spécialisée (351A1)	559
	Techniques de travail social (388A1)	294
	Techniques de gestion et d'intervention en loisir (391A0)	87
	Techniques de services financiers et d'assurances (410F0)	63
	Techniques d'administration et de gestion (410G0)	237
	Techniques de l'informatique (420B0)	199
	Danse-Interprétation (561B0)	74
	Techniques de design industriel (570C0)	115
	Techniques de design de présentation (570D0)	93
	Techniques de design d'intérieur (570E0)	221
	Photographie (570F0)	158
	Graphisme (570G0)	215
	Techniques de métiers d'art (573A0)	300
	Illustration et Dessin animé (574A0)	143
	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images (574B0)	134
	Intégration à la profession infirmière (recrutement international) (CWA00)	19
	Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA0B)	107
	Analyse intégrée de la conception et de la réalisation d'ouvrage en génie civil (EEC1F)	28
	Techniques d'inspection et de sécurité de bâtiment (EEC1G)	20
	Surintendant de chantier de construction avec modèle collaboratif et numérique (EEC1W)	10
	Coordination de maquettes numériques BIM (EEC3A)	58
	Estimation de projets en construction de bâtiment et d'ouvrage en génie civil (EEC3B)	17
	Modélisation des données du bâtiment (EEC3C)	18
	Conception assistée par ordinateur (CAO-DAO) (ELC16)	23
	Robotique industrielle (ELJ3Q)	10
	Techniques d'éducation à l'enfance (JEE1K)	73
Assurance de dommages (LCA6A)	57	
Conception et intégration sonore en jeux vidéo (NNC0W)	24	
Formateur, formatrice en danse, volet danse contemporaine (NRC00)	1	
Formateur, formatrice en danse, volet Danse classique (NRC0Z)	2	
Modélisation 3D orientée jeu vidéo (NTL19)	26	
Animation 3D orientée jeu vidéo (NTL20)	21	
Communication et études sourdes (RCT02)	21	
<b>Sous-total: Formation technique</b>		<b>4 551</b>
Accueil ou transition	Tremplin DEC (08106)	247
Préalable universitaire	Préalables universitaires (08004)	22
Formation hors programme	Hors cheminement (08002)	16
<b>Total</b>		<b>6 800</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel Socrate, données en date du 2024-02-18.  
p : les données de l'automne 2023 sont provisoires.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).